

HÔTEL DE VILLE

Service des Sports,
Loisirs, Jeunesse
N° TEL : 01.69.49.79.00
N/REF. : NDA/PA/BP

Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu de la réception en Préfecture
le 17/12/11 et de la publication
le 19/12/11

Le Maire



ARRETE N° 2011/604
(série A)

OBJET : Fermeture des stades Léo Lagrange, Pierre Mollet et André Delacroix

Le Maire de la Commune d' YERRES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2212 -2 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière de Police,

CONSIDERANT que les effets des conditions climatiques (prévision de tempête) rendent actuellement impraticables les terrains et équipements des stades ci-dessus référencés,

Qu'il y a lieu, en conséquence, d'interdire leur utilisation à partir du 15 décembre 2011.

ARRETE

Article 1 : En raison des motifs susvisés, il est formellement interdit d'utiliser pour la pratique des loisirs, des sports de compétition et des entraînements, les équipements des stades Léo Lagrange, Pierre Mollet et André Delacroix, à compter du 15 décembre 2011.

Article 2 :

Dès que les conditions climatiques le permettront, un nouvel arrêté rapportera le présent et aura pour objet la réouverture de ces terrains.

Article 3 : Le personnel des stades est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise :

- à Monsieur Préfet de l'Essonne,
- à Monsieur le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports,

et notifié aux dirigeants des associations et groupements sportifs utilisateurs.

Fait à YERRES, le 15 décembre 2011

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20111215-2011-604-AR
Date de télétransmission : 16/12/2011
Date de réception préfecture : 17/12/2011



Député Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98